



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 28 avril 2023

### **NE PLUS PERDRE SA VIE POUR LA GAGNER : LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL SONT L'AFFAIRE DE TOUS**

À l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail du 28 avril 2023, les services de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes illustrent au travers de plusieurs travaux, les actions menées en termes de sensibilisation.

En 2021, près de 2000 accidents graves dont 83 mortels étaient à déplorer en Auvergne-Rhône-Alpes. BTP, EPHAD, transports routiers, aide à domicile, propreté, collecte et traitement des déchets sont les secteurs les plus touchés par les accidents graves et mortels dans notre région. Pourtant, ces accidents peuvent être évités.

Derrière ces drames humains se cachent également les coûts que ces accidents occasionnent. Avec une durée moyenne d'arrêt de travail de 4 mois, près de 239 millions d'euros dépensés par l'assurance maladie, auxquels s'ajoutent les désorganisations et dépenses des entreprises pour remplacer les salariés.

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Auvergne-Rhône-Alpes et ses partenaires travaillent depuis plusieurs années pour inverser cette tendance à travers, notamment, [le Plan Régional de Santé au Travail](#). Avec l'ensemble des parties-prenantes (les branches professionnelles, les organisations syndicales, les employeurs, les représentants du personnel, les services de prévention et de santé au travail, les CARSAT...), l'État s'engage pour promouvoir la santé et la sécurité au travail, conseiller, guider les employeurs et salariés sur ces enjeux.

Les services de santé au travail, l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics, la CARSAT, l'inspection du travail... sont autant d'interlocuteurs vers lesquels les employeurs peuvent se tourner pour obtenir des conseils, un accompagnement personnalisé, des informations.

Intégrer la prévention des risques dans une entreprise, c'est garantir la santé et la sécurité des travailleurs, fidéliser ses employés et assurer la performance de son activité. En ce sens, la DREETS met à disposition des acteurs économiques une nouvelle publication « prévention au travail, les données pour agir » disponible sur [ce lien](#).

## Cabinet de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes

Benoît GAILLET  
Mél : [pref-communication@rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@rhone.gouv.fr)

[www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème

*En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82*



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69